



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2023-278

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Calvados / Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

14-2023-11-06-00003 - Arrêté octroyant le Titre de Maître-Restaurateur à M
Grégory BERTHAUD président directeur général du restaurant LA
CRÉMAILLÈRE à COURSEULLES SUR MER (2 pages)

Page 3

14-2023-11-06-00002 - Arrêté octroyant le Titre de Maître-Restaurateur à M
Maxime BERTHAUD-LIARD directeur du restaurant LA CRÉMAILLÈRE à
COURSEULLES SUR MER (2 pages)

Page 6

Préfecture du Calvados

14-2023-11-06-00003

Arrêté octroyant le Titre de Maître-Restaurateur
à M Grégory BERTHAUD président directeur
général du restaurant LA CRÉMAILLÈRE à
COURSEULLES SUR MER



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales**

**Arrêté DCL-BRAE 2023-070
octroyant le titre de maître-restaurateur
à Monsieur Grégory BERTHAUD
Président Directeur Général
du Restaurant La Crémaillère
14470 COURSEULLES SUR MER**

Le préfet du Calvados,

VU le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté interministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

VU le dossier de candidature déposé le 24 octobre 2023 par **Monsieur Grégory BERTHAUD**, Président de la SAS CREMAILLERE RESORT situé 23-25 avenue de la Combattante à COURSEULLES SUR MER (14470), en vue d'obtenir le titre de maître-restaurateur ;

VU le rapport d'audit établi le 13 octobre 2023 par l'organisme certificateur Certipaq ;

CONSIDÉRANT que le dossier déposé par **Monsieur Grégory BERTHAUD**, est conforme à la réglementation en vigueur, et qu'il y a lieu de répondre favorablement à sa requête ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la Préfecture du Calvados ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Le titre de maître-restaurateur est octroyé à **Monsieur Grégory BERTHAUD**, président directeur général du Restaurant La Crémaillère situé 23-25 avenue de la Combattante à COURSEULES SUR MER (14470), inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le n° 879 168 961

ARTICLE 2

Ce titre est délivré pour une durée de **QUATRE ANS** à compter de la date du présent arrêté. Le bénéficiaire devra en demander le renouvellement **DEUX MOIS** avant l'expiration de ce délai ;

ARTICLE 3

Monsieur Grégory BERTHAUD devra informer le préfet du Calvados de toute modification dans les conditions exigées pour l'attribution de ce titre, notamment son départ de l'établissement ;

ARTICLE 4

La secrétaire générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs.

Fait à Caen, le 06 novembre 2023

Pour le préfet, et par délégation,
la secrétaire générale,


Florence BESSY

Préfecture du Calvados

14-2023-11-06-00002

Arrêté octroyant le Titre de Maître-Restaurateur
à M Maxime BERTHAUD-LIARD directeur du
restaurant LA CRÉMAILLÈRE à COURSEULLES SUR
MER



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales**

**Arrêté DCL-BRAE 2023-069
octroyant le titre de maître-restaurateur
à Monsieur Maxime BERTHAUD-LIARD
Directeur du Restaurant La Crémaillère
14470 COURSEULLES SUR MER**

Le préfet du Calvados,

VU le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté interministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

VU le dossier de candidature déposé le 24 octobre 2023 par **Monsieur Maxime BERTHAUD-LIARD**, directeur du **Restaurant La Crémaillère** situé 23-25 avenue de la Combattante à COURSEULLES SUR MER (14470), en vue d'obtenir le titre de maître-restaurateur ;

VU le rapport d'audit établi le 13 octobre 2023 par l'organisme certificateur Certipaq ;

CONSIDÉRANT que le dossier déposé par **Monsieur Maxime BERTHAUD-LIARD**, est conforme à la réglementation en vigueur, et qu'il y a lieu de répondre favorablement à sa requête ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la Préfecture du Calvados ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Le titre de maître-restaurateur est octroyé à **Monsieur Maxime BERTHAUD-LIARD**, directeur du Restaurant La Crémaillère situé 23-25 avenue de la Combattante à COURSEULES SUR MER (14470), inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le n° 879 168 961

ARTICLE 2

Ce titre est délivré pour une durée de **QUATRE ANS** à compter de la date du présent arrêté. Le bénéficiaire devra en demander le renouvellement **DEUX MOIS** avant l'expiration de ce délai ;

ARTICLE 3

Monsieur Maxime BERTHAUD-LIARD devra informer le préfet du Calvados de toute modification dans les conditions exigées pour l'attribution de ce titre, notamment son départ de l'établissement ;

ARTICLE 4

La secrétaire générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs.

Fait à Caen, le 06 novembre 2023

Pour le préfet, et par délégation,
la secrétaire générale,


Florence BESSY